

211C2291
FR0000079600-FS0840

21 décembre 2011

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

GAMELOFT
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 21 décembre 2011, la société anonyme Crédit Agricole (91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris), a déclaré avoir franchi en baisse, le 15 décembre 2011, indirectement par l'intermédiaire des sociétés Crédit Agricole Corporate and Investment Bank et Crédit Agricole Cheuvreux qu'elle contrôle, le seuil de 5% du capital de la société GAMELOFT et détenir indirectement 3 777 745 actions GAMELOFT représentant autant de droits de vote, soit 4,98% du capital et 4,37% des droits de vote de la société¹, répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Crédit Agricole Corporate and Investment Bank	3 766 993	4,97	3 766 993	4,36
Crédit Agricole Cheuvreux	10 752	0,01	10 752	0,01
Total Crédit Agricole SA	3 777 745	4,98	3 777 745	4,37

Par ailleurs, la société Crédit Agricole Corporate and Investment Bank (9, quai du Président Paul Doumer, 92920 Paris la Défense Cedex) a franchi individuellement en baisse le même seuil.

Ces franchissements de seuils résultent d'une cession d'actions GAMELOFT sur le marché.

¹ Sur la base d'un capital composé de 75 800 174 actions représentant 86 358 273 droits de vote.